



**ARRÊTÉ DE CIRCULATION MODIFIÉE ET
STATIONNEMENT INTERDITS TEMPORAIREMENT
167 RUE DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY
DU 12/05/2025 AU 14/05/2025**

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités locales et notamment les Articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU le Code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25,
R417-9, R417-10, R417-11 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et
autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la réglementation routière,

VU la demande du 04/04/2025 par VÉOLIA - 2 Avenue du Vercors - 51200 EPERNAY,
représentée par M. Etienne COSSARD, responsable d'équipe, concernant des travaux :
renouvellement branchement eaux usées au 1637 rue DUPONT SUAIRE - 51530 DIZY,

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitant une intervention en demi-chaussée avec rue
barrée pour des raisons de sécurité publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 1.2025/42 du 14 mars 2025 est abrogé.

Article 2 : Du 12 mai 2025 au 14 mai 2025, l'entreprise VÉOLIA – 2 Avenue du Vercors - 51200
EPERNAY, est autorisée à occuper le domaine public au niveau du 167 rue DUPONT SUAIRE
515310 Dizy.

Article 2 : La circulation sera interdite sur cette portion de rue durant la période des travaux.
Une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place pour
avertir les usagers de la route.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier. Des déviations seront mises
en place pour assurer la continuité de la circulation.

Article 4 : L'entreprise VÉOLIA devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la
sécurité de leurs agents et des riverains, notamment par la mise en place de barrières de sécurité
et de feux de chantier.

Article 5 : La remise en état des lieux se fera aux frais de l'entreprise à la fin des travaux. Un
constat sera effectué par le responsable des services techniques avant et après travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Services techniques
- VÉOLIA

Fait à DIZY, le 07 avril 2025
M. le Maire

Antoine CHIQUET